

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Bar-sur-Aube**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 8 AVRIL 2025**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	15	15
Quorum 14		+ 5 pouvoirs

Date de convocation  
26 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIEN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Angélique CHEVRE, Katty CLAYES TAHKBARI, Raynald INGELAERE, Pierre MARY, Pierre Frederic MAITRE, Pascale PETIT, Mickaël VAIRELLES.**

Représentés : **Simone DEVAUX** pouvoir à **Evelyne BOCQUET**, **Bruno LORILLERE** pouvoir à **Emmanuel PROVIN**, **Marie-José ROY-DECHANET** pouvoir à **Lucienne WOJTYNA**, **Isabelle VAN-RYSEGHEM** pouvoir à **Régis RENARD**, **Karine VERVISCH** pouvoir à **Michel AUBRY.**

**Madame Lucienne WOJTYNA** a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 04\_08042025

**N°04 : SUBVENTION BTP CFA DE L'AUBE**  
**Rapporteur : Madame Anita DANGIN**

Le rapporteur informe le conseil municipal de la réception d'une demande de subvention du BTP CFA de l'Aube au sein duquel 2 élèves de la commune sont scolarisés (l'un en CAP métiers du plâtre et de l'isolation et l'autre en CAP Peintre applicateur de revêtements). Il est indiqué que le montant de la subvention est laissé à la convenance de la commune. Aussi, il est proposé d'attribuer un montant de 65.00 euros (soixante-cinq euros) par élève, pour l'année 2025. Il est précisé que c'est le montant qui est habituellement versé aux CFA nous sollicitant.

Considérant l'avis favorable des commissions finances et ressources humaines, sports et loisirs et travaux du 31 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'attribuer une subvention au BTP CFA de l'Aube, pour le montant de 65 euros par élève soit 130 Euros.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au Budget 2025.

Fait à Bar-sur-Aube, le - 8 AVR. 2025

Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



*Wojtyła*  
M<sup>me</sup> WOJTYŁA..., secrétaire de séance